

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

Le **CONSEIL MUNICIPAL** de la **commune de LOUIN**, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en **session ordinaire** le vingt-trois septembre deux mil vingt-quatre à vingt heures trente sous la présidence de Mme GROS née NOLOT Monique, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17 septembre 2024

Nombre de Membres en exercice : 15

**Présents : 12 - Quorum : 7 - Votants : 15 – Absents : 3 – Procurations : 3**

**Présents** : Mme NOLOT Monique, M. DIXNEUF Mathias, Mme BARIGAULT Maryse, M. DUSSUTOUR Régis, Mme POUPIN Anne-Marie, Mme ROY Laëtitia, ~~BIZERAY Martine~~, M. BOIDRON Mickaël, Mme SEVERINI Françoise, ~~Mme NIVEAU Nicole~~, MALJEAN Quentin, ~~HAIE Marie-Andrée~~, CHEVALLEREAU Marina, PICHON Laurent, MORIN Pierre.

**Absentes**: NIVEAU Nicole : Procuration à DIXNEUF Mathias, HAIE Marie-Andrée : Procuration à NOLOT Monique, BIZERAY Martine : Procuration à BARIGAULT Maryse

**Secrétaire de séance** : Mme BARIGAULT Maryse

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et approuvé.

Ordre du jour :

⇒ Consultation du public : SAS CAPTER MÉTHANISATION

⇒ Adhésion CDCL – Acquisitions sans notaire

⇒ Ouverture d'un poste CAE – PEC (Emploi aidé)

⇒ Informations et questions diverses

Travaux la Ronde

Café

APE

Site INTERNET

Projet Créacyclette

Projets petits travaux de voirie

Mme le Maire demande à ajouter trois délibérations :

⇒ Révision des tarifs de location de la salle des fêtes

⇒ Révision des tarifs des concessions du cimetière

⇒ Acquisition de deux vidéoprojecteurs pour l'école

Le conseil accepte.



DCM 2024-54

**CONSULTATION DU PUBLIC – SAS CAPTER METHANISATION  
EXTENSION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION SITUÉE DANS LA  
ZONE DE RIBLAIRE À SAINT-VARENT**

Mme le Maire présente au conseil municipal le dossier portant ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS CAPTER MÉTHANISATION, concernant l'extension d'une unité de méthanisation située dans la zone d'activités de Riblaire, rue de la fromagerie à SAINT-VARENT. Le projet consiste en l'augmentation de la capacité de traitement et l'augmentation de la production d'énergie.

Elle indique que cette consultation est ouverte au public du mardi 3 septembre 2024 au vendredi 4 octobre 2024 inclus dans les Mairies de Saint-Varent et d'Airvault.

Cette installation est soumise à autorisation dans le cadre des installations classées pour la protection de l'environnement.

En vertu de l'article 5 de l'arrêté préfectoral en date du 25 juin 2024, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation.

Après en avoir délibéré et à 13 voix POUR et 2 ABSTENSIONS, le conseil municipal :

**ACCEPTE** ce projet sous réserve de respecter la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré en Mairie. Pour copie conforme.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 24 septembre 2024  
Publication le 24 septembre 2024*

## **DCM 2024-55 ADHÉSION CDCL – ACQUISITIONS SANS NOTAIRE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Vu l'article L.1212-1 du (CGPPP), permettant aux collectivités locales d'utiliser une procédure plus rapide et moins coûteuse que celle de droit commun (procédures notariales) pour la rédaction et l'enregistrement de leurs actes d'acquisitions d'immeubles, terrains, droits fonciers, ou fonds de commerce ;

- Vu le service proposé par l'Association Carrefour des Collectivités Locales ([www.cdcl.fr/sans-notaire](http://www.cdcl.fr/sans-notaire)); qui permet aux collectivités et administrations françaises de mettre en œuvre la procédure de l'article L.1212-1 du (CGPPP) .

Considérant :

- Que les émoluments notariaux traditionnels pour les acquisitions de terrains, parcelles d'alignements, immeubles et fonds de commerce représentent une dépense significative pour la collectivité à chacune de ses acquisitions.
- Que l'article L.1212-1 du (CGPPP) offre la possibilité à la collectivité de ne pas faire appel à une étude notariale pour établir et enregistrer ses actes d'acquisitions et de ce fait de bénéficier de la rapidité et de l'économie financière résultantes.
- Que l'adhésion à l'association CDCL permettra à la collectivité de bénéficier du service proposé par cette association afin de mettre en œuvre la procédure prévue à l'article L.1212-1 du (CGPPP) à chaque fois que de besoin.
- Que le coût de la cotisation à l'association CDCL est de 0,18 € par habitant et par an offrant en retour l'accès au service "sans notaire" susmentionné ainsi que de tous les autres services d'informations et de veille que propose l'association aux collectivités adhérentes.
- Que lors de chaque future acquisition le conseil municipal de la commune sera amené à délibérer afin d'autoriser l'acquisition et pourra choisir d'utiliser la procédure sans ou avec notaire, sans aucune obligation de faire appel à l'association CDCL.

➤ Que la commune n'a aucun engagement vis-à-vis de l'association CDCL. Lorsque la commune utilisera les services de l'association pour ses acquisitions elle bénéficiera de l'économie des émoluments notariaux prévus par la loi et de la TVA afférente ainsi que d'un tarif réduit pour la participation aux frais de l'association (montant de 1% du prix de l'acquisition net vendeur) si la collectivité est adhérente depuis plus d'un an.

➤ Que ces conditions ainsi que leur mise en œuvre sont publiées sur le site internet de l'association [www.cdcl.fr/sans-notaire](http://www.cdcl.fr/sans-notaire). Elles sont susceptibles d'évoluer. De son côté la collectivité n'est pas engagée et peut reconsidérer chaque année sa participation.

Le Conseil Municipal décide :

☞ **D'adhérer à l'Association CDCL** (Siret 92326341200010, Numéro d'enregistrement JO : W913008769, Adresse : 3 Boulevard de Sébastopol 75001 PARIS).

☞ **D'autoriser** le Maire ou son représentant à procéder aux formalités nécessaires pour l'adhésion à l'association CDCL.

☞ **D'inscrire** en dépense au budget 2024 par « décision modificative », la cotisation annuelle de l'association CDCL, correspondant à 0,18 € par habitant, soit un total de 130 €.

☞ Que la présente délibération, après enregistrement, soit notifiée par email à l'association CDCL à l'adresse [contact@cdcl.fr](mailto:contact@cdcl.fr) qui en accusera réception et acceptation.

La présente délibération sera affichée conformément aux règles en vigueur et communiquée aux services compétents pour mise en œuvre.

Fait et délibéré en Mairie.  
Pour copie conforme.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 24 septembre 2024  
Publication le 24 septembre 2024*

## **DCM 2024-56 CREATION D'UN POSTE EN CONTRAT D'INSERTION : CAE PEC**

Madame le Maire rappelle que Mme Cassandra POUSSARD travaille actuellement au sein de la commune (service scolaire) en tant qu'intérimaire à raison de 17 H par semaine pour 36 semaines d'école.

Renseignements pris auprès de France Travail, Mme POUSSARD peut prétendre à un contrat d'insertion, type CAE PEC pour une durée d'un an, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024. Le salarié reçoit une rémunération égale au SMIC, soit 11.65 € de l'heure. L'état reverse une compensation à la collectivité qui recrute, à hauteur de 50 %. Par ailleurs, la collectivité devra proposer au salarié quelques actions de formation. Mme le maire propose une durée hebdomadaire de 13 heures annualisées.

Les tâches qui lui seraient confiées sont les suivantes : Surveillance des enfants dans la cour de récréation, aide à la distribution des repas, entretien des locaux, surveillance des élèves à la garderie.

Mme le Maire précise que dans le cadre du contrat d'insertion, une convention sera signée entre l'employeur et le salarié, puis sera remise à France Travail.

**Après discussions, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches relatives à ce recrutement, à savoir, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024, 13 heures par semaine annualisée pour une durée d'un an renouvelable.

Fait et délibéré en Mairie. Pour copie conforme

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 24 septembre 2024  
Publication le 24 septembre 2024*

**DCM 2024-57 TARIFS DES LOCATIONS DE LA SALLE DES FÊTES DE LOUIN**

Sur proposition de Mme le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs de location de la salle des fêtes de Louin pour l'année 2025.

Utilisation	Demi-journée	1 jour	2 jours consécutifs	3 jours consécutifs
Réunion –Exposition	85	125	185	
Vin d'honneur	45	85		
Manifestation - Repas		185	305	420
Forfait spécial réveillon organisé par des professionnels			400	
Spectacle théâtre de verdure Avec location du bar et des sanitaires		155	255	
Spectacle théâtre de verdure Avec location de la salle		205	355	
Tenue de réunions publiques en période électorale	gratuit			
Sono + vidéo projecteur	Mis à disposition pour toutes les locations			

- ✓ **Pour toutes les associations communales de LOUIN et l'école** de mettre gracieusement à leur disposition, cette salle tous les jours de la semaine du lundi au vendredi (le vendredi jusqu'à 17 heures seulement) + un jour par an le samedi ou le dimanche. Les associations communales souhaitant utiliser la salle une deuxième fois en week-end dans l'année seront facturées à demi-tarif.
- ✓ La collectivité encaissera des arrhes pour toute demande de réservation à hauteur de 30 % du montant du loyer.

Fait et délibéré en Mairie  
Pour copie conforme

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 24 septembre 2024  
Publication le 24 septembre 2024*

**DCM 2024-58 TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE POUR 2025**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 3 décembre 2018 par laquelle il avait été décidé des tarifs des concessions dans le cimetière communal.  
Ceux-ci s'élevaient pour l'année 2024 à :

Durée de la concession	Terrain prix du m <sup>2</sup> (1 concession de terrain = 2m <sup>2</sup> ) **	Columbarium (1 case) (1 concession en columbarium correspond à 1 case)	Jardin du souvenir 1 plaque format 20/25 lettres romaines
Trentenaire	40 €	810 €	35 €
Cinquantenaire	50 €	1 070 €	55 €

Mme le Maire propose d'augmenter les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 selon le modèle suivant :

Durée de la concession	Terrain prix du m <sup>2</sup> (1 concession de terrain = 2m <sup>2</sup> ) **	Columbarium (1 case) (1 concession en columbarium correspond à 1 case)	Jardin du souvenir 1 plaque format 20/25 lettres romaines
Trentenaire	50 €	810 €	40 €
Cinquantenaire	60 €	1 070 €	60 €

Mme le Maire demande aux conseillers leurs avis quant à cette nouvelle tarification.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS accepte les nouveaux Tarifs proposés par Mme le Maire, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Fait et délibéré en Mairie.  
Pour copie conforme.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 24 septembre 2024  
Publication le 24 septembre 2024*

**DCM 2024-59 ACQUISITION DE DEUX VIDEOPROJECTEURS POUR L'ECOLE**

Mme le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande formulée par les enseignants à savoir l'acquisition de deux vidéoprojecteurs pour l'école.  
Un devis a été sollicité auprès de FACE INFORMATIQUE, devis s'élevant à la somme de 1 165.00 € HT, soit 1 398.00 € TTC.

Mme le Maire DEMANDE aux conseillers de bien vouloir s'exprimer quant à cette dépense.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :  
☞ **APPROUVE** la proposition de Mme le Maire pour l'achat des deux vidéoprojecteurs pour le prix de 1 398.00 € TTC.  
Compte-tenu du caractère durable de ce bien, la dépense sera prélevée en section d'investissement de l'année 2024 – article 2188

Fait et délibéré en Mairie.  
Pour copie conforme.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 24 septembre 2024  
Publication le 24 septembre 2024*

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Travaux de voirie La Ronde : En raison d'une canalisation défectueuse, les travaux sont reportés en juillet 2025.

Café de l'union : Fermeture le 4 octobre 2024 – Etat des lieux le 10 octobre.

Dépôt de pain : Voir pour la location d'une machine à pain

Association La Ruche Louinaise : Assemblée Générale le 9 octobre 2024

Site internet : Le conseil est d'accord pour la publication du site.

Travaux divers pour 2025 :

Voirie : Petit terrain juste vendu ; Bouche d'égout bouchée ; chemin défoncé à Jaunasse.

Un devis sera sollicité pour l'enherbement du cimetière.

Travaux dans les bâtiments : Isolation et réfection des toitures des 2 logements de l'école. Fil sono dans la salle des fêtes.

Installation de l'éclairage public à la Martinière.

Divers : Visite du sénat le 31 octobre 2024

**Le secrétaire de séance**  
**Mme BARIGAULT Maryse**

**Mme le Maire**  
**Mme NOLOT Monique**

**Rappel des délibérations prises au cours de la séance (Décret N° 2010-783 du 8 juillet 2010)**

N° de la délibération	Objet	Classement matière
DCM 2024-54	<b>DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME :</b> Consultation du public : SAS CAPTER METHANISATION	8-8 Environnement
DCM 2024-55	<b>DOMAINE ET PATRIMOINE :</b> Adhésion CDCL : Acquisitions sans notaire	3-1 Acquisitions
DCM 2024-56	<b>FONCTION PUBLIQUE :</b> Ouverture d'un poste en contrat d'insertion : CAE-PEC	4-2 Personnel contractuel
DCM 2024-57	<b>FINANCES LOCALES :</b> Révision des tarifs de la salle des fêtes pour 2025	7-1 Décisions budgétaires
DCM 2024-58	<b>FINANCES LOCALES</b> Révision des tarifs des concessions cimetière pour 2025	
DCM 2024-59	<b>COMMANDE PUBLIQUE</b> Acquisition de deux vidéoprojecteurs pour l'école	1-1 Marchés publics